



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **17 mai 2021**, à **19 h 30**, par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc

Siège # 5 M. Mathieu Malenfant

Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

M. Jean-François Desrosiers, conseiller au siège #1, M. Marc Bédard, conseiller au siège #2 et Daniel Morin, conseiller au siège #4, sont absents.

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 17 mai 2021 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR 17 MAI 2021

1. Signification de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – règlement 343-2021 règlement modifiant le règlement 323-2019 Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford
5. Demande de dérogation mineure au règlement de zonage 194 concernant l'article 30 et 134
6. Demande de dérogation mineure au règlement de zonage 194 concernant l'article 64
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
8. Tracteur à pelouse
9. Personnel du camp de jour - embauche
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour avait été remis à chacun des membres du conseil par courriel.

2016



N° de résolution
ou annotation
(2021-05-017)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 343-2021 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 323-2019 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Avis de motion est donné par Mme Patricia Hamel pour l'adoption prochaine du règlement 343-2021, règlement modifiant le règlement 323-2019 Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, dont le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité. La présentation du projet de règlement est également faite, tel que requis par l'article 445 du Code municipal.

(2021-05-018)

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 194 CONCERNANT L'ARTICLE 30 ET 134

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le matricule 1821 34 8855 dont l'adresse civique est le 115, 2^e rang à Saint-Louis-de-Blandford ;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande est de permettre l'installation d'une piscine hors terre de 15 pieds de diamètre en cour avant alors que la réglementation ne le permet pas ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a été soumise au *Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)* ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-05-019)

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 194 CONCERNANT L'ARTICLE 64

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le matricule 1925 34 7523 dont l'adresse civique est le 570, route 162 à Saint-Louis-de-Blandford ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande est de permettre l'utilisation d'un conteneur pour usage principal autre qu'industriel, agricole ou sylvicole. Conteneur de 40 pieds X 9 pieds de haut ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a été soumise au *Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)*;

CONSIDÉRANT QUE le comité du CCU est divisé sur la décision à prendre pour cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE les arguments apportés sont : ;

Acceptation de la demande :

- Les secteurs industriel, agricole et sylvicole ont déjà droit d'entreposer dans des conteneurs, pourquoi pas les particuliers ?
- Si l'entreposage n'est pas fait dans un conteneur, c'est quoi qui devra être géré par la suite, tout ce qui se trouverait dans le conteneur sera disposé un peu partout sur le terrain?

Refus de la demande :

- Accepter cette demande va ouvrir la porte aux autres et la Municipalité va se retrouver avec des conteneurs partout.
- Présentement la réglementation ne le permet pas.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu de refuser la demande de dérogation mineure.

Que le propriétaire a jusqu'au 25 juin 2021 pour enlever le conteneur déjà présent sur son terrain.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-05-020)

7. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 204 623 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel et résolu que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-05-021)

8. TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE le tracteur à pelouse de la Municipalité est en mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE les réparations du tracteur sont plus dispendieuses que la valeur du tracteur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu de faire l'achat d'un nouveau tracteur à pelouse et d'une remorque au montant de 10 932,26 \$ plus les taxes applicables, tel qu'inscrit dans la soumission reçue. Le tracteur étant un Cub Cadet Tracteur Pro Z-148 S EFI.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-05-022)

9. PERSONNEL DU CAMP DE JOUR - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra un camp de jour pour l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit embaucher des animateurs et une coordonnatrice pour le bon déroulement du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont fait des entrevues avec les personnes ayant envoyé leur curriculum vitae ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et secrétaire-trésorière recommande l'embauche des personnes rencontrées;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu d'embaucher les personnes suivantes au titre indiqué :

- Claudia Lemay - Animatrice
- Jérémy Goudreau – Animateur
- Kelly-Ann Lamy – Animatrice
- Loyane Comtois-Mailloux – Animatrice
- Nicolas Keita – Animateur
- Olivier Lamy – Animateur
- Joanie Maltais – Coordinatrice

Que le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signé un contrat de travail avec chacun d'eux.

ADOPTÉE à l'unanimité.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions via une adresse courriel.

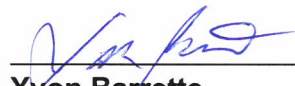
Aucune question

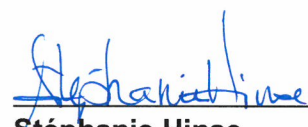
(2021-05-023)

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel de lever l'assemblée à **19 heures et 39 minutes**.


Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation